

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

~~~~~

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

~~~~~

## **22 - AMICALE LAÏQUE - CONVENTION DE FINANCEMENT 2012**

Madame GASTON expose que le travail réalisé par le comité de pilotage inter-partenarial (CAF, IEN, DDCS, MSD, CCPO, Mairie, Amicale Laïque) créé début 2010, continue son travail d'évaluation des actions de l'Amicale Laïque.

Ce travail permet d'élaborer la convention de partenariat entre la Mairie d'Oloron Sainte-Marie et l'Amicale Laïque.

Celle-ci précise notamment :

- le cadre de la collaboration entre l'Amicale Laïque et la Ville d'Oloron Sainte-Marie,

- les modalités de suivi de la convention et du plan de redressement,

- la participation de l'Amicale Laïque au Comité de Pilotage Enfance Jeunesse afin d'élargir la réflexion engagée autour des accueils de loisirs sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Oloron Sainte-Marie et de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

.../...

L'augmentation de la subvention proposée correspond à une aide complémentaire visant à aider l'association à pérenniser le poste de directeur adjoint, élément nécessaire à la stabilisation de son personnel permanent et à l'encadrement de son personnel saisonnier.

Monsieur BRUGIDOU ne participe pas au vote.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, par 32 voix,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 12 avril 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 20/04/2012**

**Bernard UTHURRY**